



Charte de Triplage

Ce 19 frimaire CCXXXI, jour de la Sabine (qui n'est autre qu'un génévrier), soit samedi 10 décembre 2022, vulgairement parlant,
Considérant qu'un jumelage à trois n'est autre qu'un triplage,

Nous, soussignés,

Gilles ROUSSEAU

Président du Village de Val Gérard

Bernard BLANCHÉ

Vice-Président de l'Association Puces en Folie

et

Marielle-Frédérique TURPAUD,

5^{ème} Maire de la Commune Libre de Montmartre,

prononçons le jumelage de nos trois institutions festives.

Bous promettons solennellement d'œuvrer ensemble pour cultiver l'humour et la joie de vivre, en vue du relèvement de l'esprit gaulois, ceci afin d'écarter les béotiens et d'assurer dans l'Art, la Gaîté et la Bonté, le bonheur de nos semblables.

Fait au Village de Val Gérard, ce jour,

Le Maire de la Commune Libre de Montmartre



Le Président du Village de Val Gérard

Le Vice-Président de l'Association Puces en Folie